

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## *PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 2 décembre 2024*

**Présents :** Mmes et MM. Gilles ASSANT, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

**Excusés :** Mmes et MM. Marie-Laure BOURRAND, Emmanuel CHERMETTE, Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

**Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.**

**Quorum :** 8

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2024
- Déclarations d'intention d'aliéner
- Cession terrain parcelle cadastrée section A n° 60, selon division, à l'euro symbolique à Deux Fleuves Rhône Habitat
- Restitution de 7 lots des communaux des Bruyères par Monsieur Régis FOILLARD
- Attribution de la subvention des produits des amendes de police
- Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'Agence de l'Eau RMC
- Renouvellement de l'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence pour l'année 2025
- Mise en place d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux de gaz
- Décisions modificatives du budget principal
- Point sur la vente des deux terrains à bâtir aux Frébouches
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 novembre 2024 est arrêté à l'unanimité.**

▪ **Déclaration d'intention d'aliéner**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les propriétés en vente rue des Nugues et rue des Frébouches.

▪ **Cession terrain parcelle cadastrée section A n° 60, selon division, à l'euro symbolique à Deux Fleuves Rhône Habitat**

Dans la continuité du projet global de restructuration du centre village, par la construction, notamment, d'un immeuble regroupant 11 logements, une micro-crèche, une médiathèque, un multi-services et un coiffeur, le Conseil Municipal approuve la cession à l'euro symbolique au profit de Deux Fleuves Rhône Habitat, compte tenu de l'intérêt général du projet et des contreparties suffisantes au regard d'une programmation entièrement sociale. Le plan de division a également été approuvé.

■ **Restitution de 7 lots des communaux des Bruyères par Monsieur Régis FOILLARD**

Suite à la réception du courrier de Monsieur Régis FOILLARD faisant part de son souhait de restituer l'intégralité de ses lots des communaux des Bruyères, le Conseil Municipal a décidé de dénoncer l'ensemble des conventions d'occupation temporaire correspondantes. Une adjudication des lots libres (14) est prévue le lundi 16 décembre à 13h30 en Mairie.

■ **Attribution de la subvention des produits des amendes de police**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'une subvention de 10 507 € a été octroyée par le Conseil Départemental du Rhône dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, et ce, en vue des travaux de reprise des marquages au sol. Le Conseil Municipal accepte la subvention et s'engage à réaliser les travaux (travaux déjà effectués en septembre).

■ **Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'Agence de l'Eau RMC**

La loi de finance 2024 vient modifier le dispositif des redevances des Agences de l'Eau à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il est notamment tenu compte de la suppression des redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte, combinée à l'instauration d'une redevance pour consommation d'eau potable et de deux redevances pour performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif. C'est pourquoi le Conseil Municipal prend acte de la mise en place de la redevance performance assainissement au profit de l'Agence de l'Eau RMC d'un montant de 0.009 €/m<sup>3</sup> assaini.

■ **Renouvellement de l'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence pour l'année 2025**

Le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion au dispositif CDG69 de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

■ **Mise en place d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux de gaz**

Le Conseil Municipal adopte la mise en place d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux de gaz à hauteur de 0.70 €/ mètre de canalisation.

■ **Décisions modificatives du budget principal**

Le Conseil Municipal décide de modifier les inscriptions budgétaires afin de tenir compte des nouvelles recettes et dépenses sur le budget principal.

■ **Point sur la vente des deux terrains à bâtir aux Frébouches**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le prix de vente des deux terrains situés aux Frébouches à hauteur de 105 000 €. Aucune proposition d'achat n'ayant été faite, le Conseil Municipal décide de fixer forfaitairement le prix de vente de chacun des lots à 85 714.20 € TTC net vendeur.

**Compte-rendu des commissions :**

**Commission « Voirie »**

- Depuis le passage au LED de l'éclairage public, de nombreux dysfonctionnements ont été constatés. La réception des travaux ne sera pas effective tant que l'ensemble des éclairages ne sera pas opérationnel.

- L'éclairage public du lotissement « Les Pasquiers » fonctionne enfin (après des mois de relance auprès du SYDER).
- Des appuis-vélos, financés par la Communauté de Communes seront installés route de Chiroubles (cimetièrre), rue grolée (mairie), route du Beaujolais (futur bâtiment), rue des écoles, à l'Escapade – Aire de jeux et à l'Espace Capella.

#### **Commission « Vie scolaire »**

- Une grève est annoncée pour ce jeudi 5 décembre 2024. Aucune enseignante n'est gréviste. Il ne sera donc pas nécessaire de mettre en place le service minimum.
- Le projet éducatif et culturel organisé avec la compagnie des petites utopies a été très apprécié des enfants. Le spectacle organisé à l'Espace Capella a captivé petits et grands.
- La réception des employés aura lieu le vendredi 20 décembre 2024.
- La distribution des colis aux aînés de plus de 75 ans aura lieu le samedi 21 décembre matin.

#### **Commission « Culture »**

- Un bilan positif a été dressé pour « Festiv'été ».
- Le projet 2025 est « Pop Sciences ». La commune de Belleville et la Communauté de Communes proposeront différentes animations. Ce projet consiste à vulgariser les différents aspects de la science. Un projet scolaire avec les collèges du secteur sera également mis en place.

#### **Commission « Bâtiments »**

##### Travaux centre bourg :

- Un sondage de l'ancienne mairie a révélé sous le crépi la présence d'un revêtement béton, incompatible avec un mur en pisé. C'est pourquoi il est prévu de réaliser un crépi respirant.
- La pose de la première pierre aura lieu le mardi 10 décembre 2024 en présence de Monsieur GUILLOTEAU, président du Département du Rhône et de 2 Fleuves Rhône Habitat et Madame FORÈS, vice-présidente du Conseil d'Administration de la CAF.
- L'entrée de la nouvelle mairie disposera d'un éclairage bleu, blanc et rouge.

##### Travaux rénovation énergétique du groupe scolaire :

- La présentation de l'APD sera faite mercredi 11 décembre 2024 par l'architecte Tabula Rasa. Un démarrage des travaux est envisagé pour l'été 2025.

#### **Commission « Déchets »**

- Les bacs du compostage partagé ont été remplacés par des bacs plus grands (1 000 litres).
- Quelques erreurs de tris sont encore constatées.

##### ▪ **Points divers :**

- Le Conseil Municipal consent à l'installation future d'un food truck (pizzas), courant du premier semestre 2025, sur le parking de Capella les samedis et dimanches soir.
- Le Sou des écoles de Lancié est autorisé à installer des étagères dans le local associatif.

##### ▪ **Questions diverses :**

Néant

PV arrêté le 20 janvier 2025,

Le Maire,  
Jacky MENICHON



La secrétaire,  
Christiane PESCE

